

### - La lutte contre les déserts médicaux - (10pts)

La France dispose d'un plus grand nombre de médecins rapporté à sa population, en comparaison de la moyenne des pays de l'OCDE. Le pays souffre toutefois d'une disparité de présence selon les territoires. Les territoires ruraux et pauvres ont une concentration de médecins bien inférieure à celle des territoires urbanisés et riches. Ce constat s'accroît en médecine spécialisée, 30% de la population exprime des difficultés à consulter un spécialiste, difficulté géographique ou temporelle, du fait des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Pour remédier à ces déserts médicaux, la loi cherche à encourager l'installation des médecins, en particulier des jeunes. Contre une compensation financière, elle les incite à s'installer dans des territoires délaissés. Cependant, cette mesure ne rencontre pas un franc succès car l'installation est aussi conditionnée par un certain cadre de vie, aux services associés. Pour compenser le manque d'attractivité des territoires, des maisons médicales se créent, elles offrent de meilleures conditions de travail aux médecins qui se retrouvent moins isolés. Encore en nombre restreint, ces maisons médicales tendent à se multiplier. Enfin, la loi hôpital, patient, santé et territoires (HPST) de 2019 confie aux agences régionales de santé (ARS) la gestion, la coordination et la répartition de l'offre médicale sur un périmètre territorial donné. Elles participent ainsi à lutter contre la formation de déserts médicaux, notamment en encourageant la création de maisons médicales. Elles n'ont toutefois aucun pouvoir de contrainte sur l'offre et l'installation libérales.